



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept

Le 15 Février à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 08 Février 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 32

NOMBRE DE VOTANTS : 36

Objet : Désignation des membres de la commission délégation de services publics

Présents : 32

BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPEAU Catherine (Pugnac), COURSEAU Mickael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriagué), JOLY Pierre (BOURG), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORELLY, BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Armand MERCADIER, FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac) pouvoir à Célia MONSEIGNE, MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE

Absents excusés : 1

DUMONT Éric (Saint André de Cubzac)

Secrétaires de séance : Pierre JOLY et Jean ROUX

Vu les articles L1411-2, L1411-5 et 6, L1414-2 L1414-5 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D1411-4 et D1411-5 du CGCT,

Vu la délibération 2014-47 du 30 avril 2014 relative à la composition de la Commission de délégation de services publics,

Considérant qu'il doit être procédé au renouvellement intégral de la CDSP puisque cette commission se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit, (trois des cinq titulaires et deux des quatre suppléants perdent leur mandat de conseillers communautaires dans le cadre de l'extension de périmètre de la CDC du Cubzaguais),

Cette commission sera composée du Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais, de cinq membres titulaires et autant de suppléants élus parmi les membres de l'Assemblée délibérante au scrutin de liste à la proportionnelle et au plus fort reste.

Il est précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes de candidature pour siéger dans cette commission, puis dans un second temps d'élire les membres de la CDSP,

Il est proposé de fixer la date limite de réception des listes au vendredi 17 mars 2017 à 16h00. Celles-ci devront être envoyées en Recommandé avec Accusé de Réception au siège de la Communauté de Communes sise 44 rue Dantagnan à Saint André de Cubzac ou déposées en main propre contre récépissé à la même adresse pendant les heures d'ouverture.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide de fixer les conditions de dépôt des listes de candidature pour l'élection des membres de la CDSP selon les termes proposés.

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 2 2 FEV. 2017

Publiée le : 2 3 FEV. 2017

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

2 2 FEV. 2017

Publié ou notifié

Le : 2 3 FEV. 2017

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 16 Février 2017.

le Président,

A.DUMAS.

